

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 842

présenté par  
M. Son-Forget

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 2, après le mot :

« covid-19 »,

insérer les mots :

« , à l'exclusion des personnes pouvant faire preuve d'une couverture vaccinale pour le Sars-CoV2 quelle qu'elle soit et disposant d'un passeport vaccinal, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa est imprécis et peut amener une dérive colossale: Pourquoi obliger les gens à se vacciner si ça ne leur assure pas de ne pas être enrhumés ?